



Modalités d'inscription des enfants à l'école Pour la rentrée 2021/2022

Sont concernés les enfants nés en 2018 qui entrent en maternelle pour la première fois ainsi que tous les nouveaux arrivants sur la commune.

Les inscriptions scolaires se font de la manière suivante :

1/ Inscription administrative

Les parents doivent déposer entre **le 31 mai et le 18 juin 2021** à la mairie de Pralognan les documents suivants :

- formulaire de préinscription (disponible sur mairie.pralognan.com)
- le livret de famille : page des parents et de l'enfant concerné par l'inscription
- un justificatif de domicile : facture de moins de 3 mois à l'adresse de Pralognan (de préférence eau ou électricité)
- une attestation d'assurance scolaire

Le certificat d'inscription scolaire sera adressé directement à la directrice.

2/ Admission

Les parents doivent ensuite se présenter au groupe scolaire

LE JEUDI 24 JUIN 2021 A 17h00

(se munir obligatoirement du carnet de vaccinations)